

TELEGRAMME.

Ottawa, 19 avril, 1909

L'honorable Premier Ministre Gonin,
 Québec.

Recevez lettres sympathiques de toutes les provinces can. L'après ce que j'en sais aucune n'a fait de législation sur ce sujet.

(Signé) GEO. P. GRAHAM

Bureau du Ministre des Chemins de Fer et Canaux

Ottawa, 3 mars, 1909

Cher Monsieur,

Comme vous l'aurez sans doute remarqué, de nombreux accidents ont porté à l'attention du public les dangers qu'offrent les passages à niveau des chemins de fer, au Canada.

La Commission des chemins de fer au Canada a fait beaucoup déjà pour la protection du public, à ces passages, en donnant des ordres, mais l'opinion publique semble être tout à fait en faveur de l'idée de recourir à des mesures plus énergiques, et après avoir quelque peu étudié la question, j'en suis venu à la conclusion qu'il y aurait quelque chose à faire dans l'intérêt du public.

Je puis me tromper, et je n'ai pas l'intention de vous imposer ma manière de voir. Je ne fais qu'exposer mon opinion mais je crois que le seul moyen pratique de résoudre la difficulté, c'est que l'Etat aide, dans une certaine mesure au moins, à remédier au mal.

Le Dominion, les provinces, aussi bien que les municipalités, dans leur grand désir d'avoir les avantages des chemins de fer, ont permis d'établir de ces passages à niveau, qui depuis ont été une menace constante pour la sécurité des gens. Or, ceux qui ont été parties à l'établissement de cet état de choses devraient, je crois, aider aussi à y remédier.

A cette fin, j'en suis à considérer la possibilité de soumettre une législation en demandant au parlement fédéral de mettre annuellement, pendant un certain nombre d'années, une certaine somme à la disposition de la Commission, pour lui permettre de contribuer à cette oeuvre; et je crois qu'il serait à propos d'insérer dans l'acte une clause donnant aussi à la Commission le droit de distribuer les fonds auxquels auraient contribué les provinces, d'après les instructions données par ces provinces elles-mêmes sur la manière de faire cette distribution.